

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date : 27 janvier 2025

Objet : Aménagement Route de Saint-Romain - Convention avec le Département de la Loire.

N° 2025-01-27/02

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept du mois de janvier, le Conseil municipal de la commune de RENAISON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Laurent BELUZE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 22

Présents : 17

Votants : 20

Etaient présents : Mmes et MM. Laurent BELUZE, Muriel MARCELLIN, Sylvie GALLAND, Frédéric GOUTAUDIER, Jean-Pierre SAPT, Didier PICARD, Yves PERRIN, Philippe GLATZ, Monique REMONTET, Robert MATTONI, Cornelis DROST, Dominique MUZELLE, Séverine BESSON, Carole SYLVESTRE, Laurence CHATEAU, Béatrice DESPIERRE et Magali RAMIREZ.

Absents : MM. Christophe REGNY et Salim DJELLAB.

Absentes excusées : Mmes Aurélie SIVET, Marie-Françoise DESORMIERE et Céline JANDARD.

Procurations : Mme Aurélie SIVET à Mme Magali RAMIREZ, Mme Marie-Françoise DESORMIERE à Mme Carole SYLVESTRE et Mme Céline JANDARD à Mme Monique REMONTET.

Date de convocation du Conseil municipal : 21 janvier 2025.

Secrétaire de séance : Mme Béatrice DESPIERRE.

Monsieur Frédéric GOUTAUDIER, Adjoint au Maire délégué à la voirie, aux espaces verts et à la sécurité, rappelle qu'il a été décidé de sécuriser la route départementale 39, dite route de Saint-Romain en intégrant un cheminement piéton ainsi que des éléments permettant de réduire la vitesse aux abords des habitations.

S'agissant d'une route départementale, une convention avec le Département afin de formaliser l'intervention de chacune des parties doit être signée. Celle-ci précise les modalités administratives, techniques et financières de réalisation et de financement de l'aménagement sur la route départementale:

- la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux correspondants,
- les modalités de financement des opérations,
- les conditions d'entretien ultérieur des ouvrages,
- les responsabilités de chacune des parties.

Les aménagements qui s'étendent sur environ 300 mètres linéaires, prévoient :

- la réalisation d'un plateau surélevé,
- la création d'une écluse simple,
- la création de trottoirs,
- la mise en place de bordures en béton,
- l'aménagement des intersections avec les voies communales et les accès aux propriétés riveraines,
- la création d'espaces verts,
- la mise à la côte de l'ensemble des ouvrages,
- une largeur de voie de la RD39 de 6 mètres, hormis au niveau du plateau surélevé (5,50 mètres) et de l'écluse (3.70 mètres),
- le busage de fossés et la mise en place de tranchée drainante,
- la gestion des eaux pluviales (grilles, avaloires, canalisations...etc...),
- la mise en place de toute la signalisation verticale et horizontale appropriée conforme à l'IISR (Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière).

Le Département réalisera les travaux de la couche de roulement sur la chaussée de la route départementale, non compris le reprofilage. Il prendra en charge l'entretien et la responsabilité des surfaces de chaussée de la route départementale n° 39, non compris le plateau surélevé.

La commune de Renaison financera tous les autres travaux et assurera pour sa part l'entretien, la maintenance et la responsabilité de tous les autres ouvrages de voirie implantés dans l'emprise de la route départementale.

Lors du renouvellement ultérieur de la couche de roulement, la réfection des peintures routières et des résines restera à la charge financière de la commune de Renaison.

La convention restera valable tant que le statut départemental de la RD 39 sera conservé.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve la convention avec le Département de la Loire pour l'aménagement de la route départementale 39 (Route de Saint Romain) jointe en annexe.
- Autorise Monsieur Le Maire à signer ladite convention.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.
Renaison, le 28 janvier 2025

Le Maire,
Laurent BELUZE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201824-20250127-2025-01-27_02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/01/2025
Publication : 29/01/2025

Le Maire,
Laurent BELUZE